



Helvétia, le 25 janvier 2022

Helvétia – SAINT PIERRE

Tél : 433 89 92

Fax : 433 55 26

**Objet** : Séquence d'observation en milieu professionnel des élèves de Seconde

### SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

**Du 14 mars au 18 mars 2022.**

Ce stage obligatoire a pour objectif d'apporter aux élèves une meilleure connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du monde de l'entreprise et de l'environnement culturel, scientifique, économique et social et d'enrichir le Parcours d'orientation.

De façon concrète, ce stage :

- permet d'élargir et de compléter la culture générale des lycéens,
- participe de l'éducation à l'orientation et à la citoyenneté.
- aide à la réflexion sur le choix de 3 spécialités pour l'année de Première

Il doit contribuer à développer les compétences des élèves, construites autour de 3 axes :

- a. la découverte des métiers, des activités professionnelles, des organisations,
- b. la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation et à l'issue du stage d'un rapport d'activités
- c. la soutenance orale, composante du parcours de préparation aux épreuves orales du Baccalauréat.

#### **I.Planning**

Le stage en entreprise des élèves de 2ndes a été fixé du lundi 14 mars au vendredi 18 mars 2022.

1. Finalisation de la recherche de stage : **pendant le mois de février 2022**
2. Signature de la convention par le Chef d'Entreprise en 3 exemplaires : **fin février 2022.**
3. Signature de la convention par le Proviseur à **partir du lundi 7 et jusqu'au vendredi 11 mars 2022.**

Une fois les conventions signées par les 3 parties (parents, tuteur de stage et Proviseur), un exemplaire sera conservé au lycée, le deuxième sera pour votre tuteur de stage, le dernier pour vous-même.

4. Remise du livret de stage et du rapport de stage (2 documents différents), ainsi que le CV et la lettre motivation au professeur principal : **du lundi 11 au vendredi 15 avril 2022.**
5. Soutenance orale du rapport de stage : **fin mai 2022**

## **II. Les conditions de déroulement du stage**

1. Le stage doit obligatoirement se dérouler à Maurice.
2. Le stage ne devra pas dépasser 5 jours. Il devra avoir lieu uniquement aux dates fixées par la Convention.
3. L'élève ne doit pas faire son stage sur le lieu de travail de ses parents ou d'un membre de la famille proche.
4. L'assurance souscrite par le lycée couvre les élèves sur leur lieu de stage ainsi que lors du trajet domicile – lieu de stage. Elle couvre également les dégâts que pourrait causer accidentellement le stagiaire au sein de l'entreprise.
5. Le stage est obligatoire et donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage et à une présentation orale.  
Le livret de stage (à ne pas confondre avec le rapport) est un guide de travail et d'aide à la rédaction du rapport. Il sera téléchargeable dès maintenant sur le site internet du lycée (onglet Infos pratiques > Stage en entreprise), ainsi que les différents documents utiles (convention de stage vierge, courrier aux entreprises...).
6. Le bilan du séjour en entreprise (page 10 - 11 du Livret du stage) devra être rempli par le maître de stage et remis à la PRIO en même temps que le rapport écrit dans la semaine qui suit la fin du stage **avant le 15 avril 2022.**

Bon stage à tous.

Philippe DARIEL,  
Proviseur du Lycée des Mascareignes